



DIRECTION DE CABINET

SECRETARIAT PARTICULIER

N° 541 /MISPAT/DIRCAB/SP.16

ARRETE

**PORTANT REVERSEMENT DES FONCTIONNAIRES DU CADRE DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DANS LES DIFFÉRENTS CORPS
LA POLICE CENTRAFRICAINE**

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Vu La Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 20

Vu La Loi N°08.016 du 20 Mai 2008, portant Statut Spécial
Centrafricaine ;

Visa

Vu Le Décret N°09.011 du 16 Janvier 2009, fixant les Règles d'
de la Loi N°08.016 du 20 Mai 2008, portant Statut Spécial
Centrafricaine ;

Su 3240

24-06-16

Vu Le Décret N°16.0218 du 30 Mars 2016, Portant Promulgation
Constitution de la République Centrafricaine ;

DCF

Vu Le Décret N°16.0221 du 02 Avril 2016, Portant Nomination
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu Le Décret N°16.0222 du 11 Avril 2016, Portant
Membres du Gouvernement ;

Vu Le Décret N°16.0032 du 11 Janvier 2016, Modifiant et Complétant
Décret N°09.384 du 20 Novembre 2009, Portant
Fonctionnement du Ministère de la Sécurité Publique
Immigration et de l'Ordre public et fixant les Attributions

Vu Les Notes N°034/PR/DIRCAB/SG/DGGR/SC du 15
N°07/MFP/DIRCAB/DR/SRHC.15 du 08 Septembre

Vu Le Rapport N°001/MSPEI/DIRCAB/ICIPA/SP du 11 Janvier

ARRETE

Art.1^{er}: Les fonctionnaires du Cadre de l'Administration Générale dont les noms suivent, sont reversés dans les différents Corps de la Police Centrafricaine.

Il s'agit de :

CORPS DES COMMISSAIRES

- Monsieur MOKELEMONDO Prince Samuel, Commissaire de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 1360;
- Monsieur MONFEIDOCNA Constant Modeste, Commissaire de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 1360.

CORPS DES OFFICIERS

- Monsieur NDAKA Bruno, Commandant de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 1218;
- Monsieur FEIDANGAI Alain, Capitaine de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 1092;
- Monsieur BANASSERE Sylvestre Serge, Capitaine de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 1092;
- Monsieur NGOYA GUENEFI Eric, Capitaine de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 1092;
- Monsieur TABIO Mathurin, Lieutenant de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 952;
- Monsieur DJALEBERT Arnel John Christopher, Lieutenant de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 952;
- Monsieur BEALLA Bertrand Narcisse, Lieutenant de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 952;
- Monsieur LEBANGO Théophile, Lieutenant de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 952;
- Monsieur YANGORO GONEYO Francis Clotaire, Lieutenant de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 952;
- Monsieur MOKOM GAWAKA Maxime Geoffroy Elie, Lieutenant de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 952;
- Monsieur MONKESSANGANAM Yves Landry, Lieutenant de Police de 2^e Classe, 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 952.

CORPS DES HOMMES DU RANG

- Monsieur DOKPADE Célestin, Gardien de la Police de 1^{er} Echelon, Indice stagiaire 556.

no 3240

24-06-16

Art. 2 : Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel.

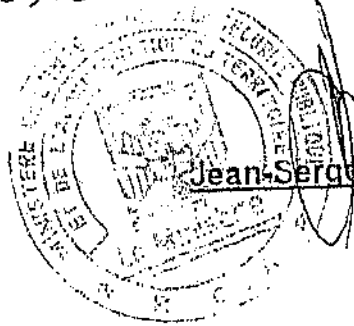


no 2240
du 24-06-16

Fait à Bangui, le

AMPLIATIONS :

- DIRCAB/DR02
- MFB/DCF02
- DGPC.....01
- INTERESSES.....14
- JO/ARCH/CHRONO.....02



Jean-Serge BOKASSA